



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE

—  
Arrondissement  
d'ÉVRY

—  
Canton  
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

## Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des  
**Délibérations**

—  
**n° 24.152**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39  
Présents : 24  
Représentés : 11  
Excusés : 3  
Absents : 1

**Objet : Charte de déontologie d'utilisation du système municipal de vidéo-protection : adoption de la charte, création d'un comité d'éthique, et désignation des membres**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,  
Colette KOEBERLE, Fouad SARI<sup>1</sup>, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS<sup>2</sup>, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.  
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :** Sophie MINE par Fouad SARI  
Marième GADIO par Monique BAILLOT  
Gabin ABENA par Christina PEDRI  
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY  
Faten BENHAMED par Joel GRUERE  
Frank GUEX par Colette KOEBERLE  
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL  
Nicolas ALLEOS par Leïla SAÏD  
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU  
Julie OZENNE par Patrice ALLIO  
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

**EXCUSÉS :** Bachir CHEKINI  
Fanny KARANI  
Samia CARTIER.

**ABSENTS :** Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

<sup>1</sup> A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144

<sup>2</sup> A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

Délibération n° 24.152

**Charte de déontologie d'utilisation du système municipal de vidéo protection : adoption de la charte, création d'un comité d'éthique, et désignation des membres**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, L 613-13, et R 251-1 à R 253-4,

Vu le Code Pénal, et notamment ses articles 226-1 et suivants,

Vu le décret n° 2015-489 du 29 avril 2015 relatif à la vidéoprotection aux abords immédiats des commerces et modifiant le code de la sécurité intérieure,

Vu la délibération n°12.071, en date du 26 mars 2012 et ayant pour objet la mise en place d'un système de vidéo protection dans certains lieux de la Commune – demande d'accord de principe pour dépôt d'un dossier de subvention,

Vu la délibération n°16.019 en date du 1<sup>er</sup> février 2016, et ayant pour objet la demande d'autorisation d'implantation de caméras supplémentaires de vidéoprotection sur le territoire de la commune,

Vu la délivrance par la Préfecture de l'arrêté n° 2023-PREF-DCSIPC-BSIOP-144, du 30 janvier 2024 portant autorisation d'un système de vidéoprotection voie publique sur la Commune,

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 11 juin 2024 ;

Considérant que la mise en place de systèmes de vidéoprotection vise à prévenir et lutter contre les actes de délinquance sur l'espace public, en facilitant l'intervention des forces de Police, en aidant à l'élucidation des délits et en jouant un rôle dissuasif,

Considérant que par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2016, un dispositif supplémentaire de vidéoprotection ainsi qu'une évolution technologique avaient pu être présentés,

Considérant la délivrance par la Préfecture de l'arrêté n° 2023-PREF-DCSIPC-BSIOP-144, du 30 janvier 2024 portant autorisation d'un système de vidéoprotection voie publique sur la Commune,

Considérant que ce dispositif consiste en :

- la mise en œuvre progressive de **38** caméras de vidéoprotection ;
- l'objectif futur prévu de réhabilitation de la liaison du Centre de Surveillance Urbain (CSU) au Commissariat de Police de Draveil,

Considérant que cet objectif est engagé,

Considérant qu'afin de respecter les libertés publiques, individuelles et fondamentales et renforcer la transparence au niveau du fonctionnement du système de vidéoprotection installé sur l'espace public, il appartient à la Ville de mettre en place un Comité d'éthique.

Considérant que ce Comité a pour mission de veiller au respect permanent des libertés publiques et privées, qu'il est chargé d'appliquer la Charte de déontologie d'utilisation du système municipal de vidéoprotection approuvée en Conseil Municipal et de veiller en tout point au respect de cette charte.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À L'UNANIMITÉ,**

**Article 1 -** APPROUVE la création d'un comité d'éthique

**Article 2 -** APPROUVE la charte de déontologie d'utilisation du système municipal de vidéoprotection.

**Article 3 -** DESIGNNE au sein du Conseil Municipal les élus qui siègeront au comité d'éthique :

Samia CARTIER

Nicolas ALLEOS

Alain GALLET

Fouad SARI

Dominique DEVERNOIS

Patrice ALLIO.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024



Th. Chazal